



Décision d'agrément

Faculty of Education Lakehead University

Concernant l'agrément du :

Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique (9^e-10^e année et 11^e-12^e année), menant à un diplôme ou à un grade

Comité d'agrément

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le 7 juin 2023

Table des matières

Introduction	3
Constatations, faits et motifs relatifs aux conditions d'agrément	5
Constatations : conditions non touchées compte tenu de l'alignement sur les programmes agréés	5
Constatations : conditions touchées	5
Conditions et constatations	6
Condition 1.1	6
Condition 2	7
Condition 3	10
Condition 3.1	12
Condition 4	17
Condition 5	18
Condition 6	20
Condition 8	23
Condition 9	27
Condition 10	28
Condition 11	31
Condition 12	32
Condition 14	34
Condition 15	36
Décision du comité d'agrément	37

Décision du comité d'agrément concernant une demande d'agrément présentée par la Faculté d'éducation de l'Université Lakehead

Introduction

Le 20 septembre 2022, la Faculty of Education (la «Faculté d'éducation») de la Lakehead University (l'«Université Lakehead») a présenté une demande d'agrément du programme de formation à l'enseignement suivant :

- Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique (9^e-10^e année et 11^e-12^e année), menant à un diplôme ou à un grade

Conformément au Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement et au Règlement 563/21 (Dispositions générales), un sous-comité d'agrément a été formé pour :

1. évaluer le programme de formation à l'enseignement susmentionné;
2. jouer un rôle consultatif auprès du comité d'agrément en rendant compte de ses constatations et en lui formulant des recommandations concernant l'agrément du programme examiné.

Le sous-comité d'agrément était constitué de quatre personnes, comme suit :

- un membre de l'Ordre inscrit sur la liste de suppléance du comité d'agrément;
- un membre du public inscrit sur la liste de suppléance du comité d'agrément;
- un membre de la liste de suppléance issu de la profession ayant de l'expérience en tant que pédagogue dans une faculté d'éducation;
- une personne nommée par la Faculté d'éducation de l'Université Lakehead possédant des compétences spécialisées en éducation technologique.

Pour formuler ses recommandations, le sous-comité a examiné la demande d'agrément et des documents complémentaires fournis par la Faculté d'éducation de l'Université Lakehead. Les 30 novembre et 13 décembre 2022, le sous-comité d'agrément a effectué une visite virtuelle des lieux. Au cours de la visite virtuelle, le sous-comité s'est entretenu avec le doyen de la faculté d'éducation, le président des études de premier cycle, les partenaires des conseils scolaires régionaux, les coordinateurs des stages et des programmes, ainsi qu'avec le sous-comité du programme, qui comprenait des concepteurs de cours et des instructeurs de cours de méthodologie et de cours de base. Le sous-comité a participé à une présentation vidéo virtuelle des espaces d'enseignement et d'apprentissage de la faculté d'éducation pour le programme de formation à l'enseignement de l'éducation technologique, y compris les deux campus et les écoles secondaires hôtes à Thunder Bay et à Orillia.

À l'issue de son examen, le sous-comité d'agrément a rédigé un rapport préliminaire de ses conclusions et recommandations pour examen par la Faculté d'éducation de l'Université Lakehead. Le rapport définitif soumis au comité d'agrément tient compte des commentaires formulés par le doyen en réponse à l'ébauche du rapport.

Pour prendre sa décision, le comité d'agrément a examiné le rapport définitif du sous-comité d'agrément daté du 16 février 2023, la réponse du doyen de la Faculté au rapport préliminaire du sous-comité daté du 3 février 2023, la présentation du président du sous-comité au comité d'agrément et les conditions du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Constatations, faits et motifs relatifs aux conditions d'agrément

En 2019, le comité d'agrément a accordé l'agrément général aux programmes consécutifs et concurrents de formation professionnelle offerts par la Faculté d'éducation de l'Université Lakehead jusqu'au 3 décembre 2026. Conformément à l'alinéa 19 (1) c) du Règlement de l'Ontario 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, l'ajout proposé du programme d'éducation technologique constitue l'ajout d'une nouvelle composante pour préparer à l'enseignement comme décrit à l'alinéa 1 (3) a); notamment, enseigner un domaine de l'éducation technologique en 9^e-10^e année figurant à l'annexe B du Règlement sur les qualifications requises pour enseigner, ainsi que le même domaine en 11^e-12^e année.

Constatations : conditions non touchées compte tenu de l'alignement sur les programmes agréés

En se basant sur le rapport définitif du sous-comité d'agrément daté du 16 février 2023, le comité d'agrément juge que le programme d'éducation technologique satisfait entièrement aux conditions 1, 3i et ii, 3.1 (domaines spécifiques) ainsi que 7 et 13, étant donné leur alignement avec les programmes agréés existants. Pour la condition 3.1, les domaines 1 à 4 et 10 sur la connaissance des stratégies pédagogiques et didactiques ainsi que les domaines 1 à 6 sur la connaissance du contexte d'enseignement ne sont pas touchés ou sont pris en compte dans d'autres domaines ou conditions.

Le comité d'agrément accepte qu'il n'y a aucun changement concernant les constatations factuelles pour les conditions susmentionnées de la décision de 2019 et que celles-ci s'appliquent au programme d'éducation technologique en plusieurs parties.

Constatations : conditions touchées

Sur la base du rapport définitif du sous-comité d'agrément, le comité d'agrément constate que des changements ont été apportés aux conditions 1.1, 2, 3iii, 3.1 (domaines 1 et 2 sur la connaissance du curriculum et domaines 5 à 7 sur la connaissance des stratégies pédagogiques et didactiques), 4, 5, 6, 8, 9, 10 (y compris le domaine 9 sur la connaissance des stratégies pédagogiques et didactiques), 11, 12, 14 et 15 du programme d'éducation technologique, comme indiqué dans les constatations qui suivent.

Conditions et constatations

Les motifs de la décision et les faits sur lesquels elle se fonde figurent ci-dessous :

Condition 1.1

Le programme dure quatre semestres universitaires et comprend les jours d'expérience pratique exigés par la sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2).

Constatations

Les preuves recueillies indiquent que le programme pour enseigner l'éducation technologique offert par la Faculté d'éducation de l'Université Lakehead dure quatre semestres universitaires et comprend les 80 jours d'expérience pratique exigés.

Le programme pour enseigner l'éducation technologique en plusieurs parties est un programme consécutif de cinq semestres, organisé selon quatre semestres universitaires suivis d'un cinquième semestre au cours duquel les étudiants effectuent leur dernier bloc de stage.

Les étudiantes et étudiants en enseignement effectuent un minimum de 80 jours de stage en deux blocs d'enseignement. Le premier bloc de stage commence au cours du deuxième semestre, et un stage d'un minimum de 40 jours est effectué à la fin du troisième semestre. Les étudiants effectuent au moins 40 jours de stage supplémentaires au cours de leur cinquième et dernier semestre du programme.

Le programme satisfait aux conditions d'admissibilité relatives à la première partie d'un programme en plusieurs parties, comme défini dans le Règlement de l'Ontario 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner. La première partie du programme en plusieurs parties comprend l'équivalent de six crédits de cours de méthodologie, neuf crédits de cours de base et un minimum de dix jours de stage. Les étudiants en enseignement peuvent demander à l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'«Ordre») un certificat de qualification et d'inscription transitoire lorsqu'ils ont réussi les cours de méthodologie et les cours de base du premier semestre et, au cours du deuxième semestre, lorsqu'ils ont réussi un stage d'une durée minimale de 10 jours.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné satisfait entièrement à la condition 1.1.

Condition 2

Le programme repose sur un cadre conceptuel clairement défini.

Constatations

Les preuves recueillies indiquent que le programme de formation professionnelle examiné repose sur un cadre conceptuel clairement défini.

Le cadre conceptuel se compose de six volets clés qui sont à la base de la conception de tous les programmes de formation professionnelle de l'Université Lakehead. Le programme d'éducation technologique s'appuie sur le même cadre conceptuel.

Les six volets du cadre conceptuel sont définis dans les cours de base communs suivis par les étudiantes et étudiants en enseignement aux cycles intermédiaire-supérieur et en éducation technologique, ainsi que dans les cours de méthodologie et de base nouvellement élaborés pour le programme d'éducation technologique, comme suit :

Volet 1 : Connaissance approfondie du contenu et du curriculum de l'Ontario

Dans les cours obligatoires de méthodologie de l'éducation technologique, les étudiants ont l'occasion, au moyen de cours et de travaux, d'acquérir une connaissance du contenu des matières technologiques et du curriculum de l'Ontario en ce qui concerne le domaine technologique général pour lequel ils se qualifient en vue de l'enseigner. Les cours de méthodologie initient les étudiants à la recherche actuelle en pédagogie et en enseignement, ainsi qu'aux pratiques d'évaluation. Dans le cadre des cours et des travaux, les étudiants explorent des documents pertinents sur le curriculum et des politiques de l'Ontario, et effectuent des lectures dirigées afin de répondre à leurs questionnements. Les travaux de portfolio, ainsi que la planification des leçons et des unités, permettent d'approfondir ces connaissances.

Volet 2 : Compétences et attitudes d'un enseignant réfléchi

Grâce aux cours et aux stages, les étudiants ont l'occasion de développer les compétences et les attitudes d'un enseignant réfléchi. Les résultats d'apprentissage décrits dans le cours *Curriculum and Instruction for Technological Studies* précisent que les étudiants en enseignement établiront une identité professionnelle et réfléchiront de façon critique à leurs convictions et à leur compréhension comme fondement pour développer des communautés d'apprentissage professionnel tout au long de leur carrière. Pendant le stage, les étudiants en enseignement effectuent des autoévaluations pour documenter leur réflexion, laquelle est transmise à leur enseignant associé et à leur conseiller de la faculté.

Volet 3 : Capacité à intégrer la théorie et la pratique

Le programme d'éducation technologique est fondé sur l'intégration de la théorie et de la pratique.

Les cours s'appuient sur l'expertise des étudiantes et étudiants en enseignement et prévoient le développement et l'application de compétences pédagogiques et d'évaluation fondées sur les recherches et les pratiques actuelles en éducation technologique. Dans les cours de méthodologie *Curriculum and Instruction Technological Studies* et dans les cours de base comme *Assessment and Planning*, les étudiants ont l'occasion de s'informer sur l'enseignement et l'évaluation, d'élaborer des plans de cours et d'unités, d'utiliser la pensée conceptuelle pour encadrer les expériences d'enseignement et d'apprentissage, et d'envisager une pédagogie pertinente et adaptée à la culture, ainsi que des pratiques de notation équitable. Dans le cours *Classroom Management for Technological Education*, les étudiants établissent des liens entre la création d'un milieu de classe positif avec expériences d'apprentissage authentiques et de bons résultats d'apprentissage et de comportement.

Volet 4 : Être un professionnel et agir de manière éthique

Le professionnalisme et l'éthique sont définis tout au long du programme d'éducation technologique dans les cours de base qui sont analogues à ceux des cycles intermédiaire-supérieur et aux cours conçus spécifiquement pour le programme d'enseignement de l'éducation technologique. Les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante sont intégrées aux résultats d'apprentissage du programme, lequel prévoit que les étudiants en enseignement appliqueront et respecteront les normes de l'Ordre. Les cours développés spécifiquement pour le programme d'enseignement de l'éducation technologique (*Curriculum and Instruction for Technological Studies*; *Classroom Management for Technological Education*; et *Assessment and Planning*) incorporent tous ces résultats d'apprentissage du programme dans leurs attentes d'apprentissage.

Volet 5 : Engagement à introduire les perspectives autochtones dans les salles de classe

Le cours *Gakinoomagewin in Education* est un cours obligatoire pour tous les étudiants en enseignement de l'éducation technologique. Ce cours aborde les théories, les politiques, les pratiques, les récits et les tendances actuelles de l'éducation autochtone au Canada. Les étudiants en enseignement sont initiés aux modes d'enseignement, d'apprentissage et de connaissances autochtones, et explorent les moyens d'intégrer les systèmes de connaissances autochtones au milieu d'enseignement et d'apprentissage dans leur domaine technologique général. Dans le cadre des cours, les étudiants ont l'occasion de planifier des leçons qui intègrent des stratégies et des épistémologies autochtones, de démontrer une compréhension du racisme et des stéréotypes, et de développer des compétences pour trouver des ressources imprimées et médiatiques respectueuses de la culture. Les étudiants en enseignement intègrent la recherche sur un traité dans leur zone géographique dans un plan de cours ou d'unité.

Volet 6 : Engagement en faveur de la justice sociale, de la célébration de la différence et de la responsabilité environnementale

Quatre cours de base communs d'enseignement aux cycles intermédiaire-supérieur et au programme d'enseignement de l'éducation technologique traitent de ce volet : *Social Difference, Inclusive Education, Democracy in Education* et *Environmental Education*. Les résultats d'apprentissage pertinents du programme sont également définis dans les cours de méthodologie *Curriculum and Instruction for Technological Education* afin que les étudiants en enseignement créent des milieux d'apprentissage surs, équitables et inclusifs. Dans le cours *Assessment and Planning*, les étudiants explorent des sujets comme l'évaluation fondée sur l'équité, l'enseignement pertinent et adapté à la culture, et l'évaluation en tant qu'apprentissage. Ils lisent également *Grading for Equity* (Feldman, 2018), qui appuie un projet de notation équitable.

Les résultats d'apprentissage du programme puisent dans les six volets du cadre conceptuel. Ces résultats guident la conception des cours et l'enseignement, et assurent la continuité entre les cours, les programmes et les cycles. Les possibilités offertes par les cours, les travaux et les stages permettent aux étudiants du programme d'éducation technologique de mettre en œuvre les résultats d'apprentissage du programme.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné satisfait entièrement à la condition 2.

Condition 3

La conception du programme est compatible avec les Normes d'exercice de la profession enseignante et les Normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre, avec les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement et avec l'intégration de la théorie et de la pratique dans la formation à l'enseignement, et en tient compte.

Constatations

Les preuves recueillies indiquent que la conception du programme est compatible avec les Normes d'exercice de la profession enseignante et les Normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre, avec les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement et avec l'intégration de la théorie et de la pratique dans la formation à l'enseignement, et en tient compte.

Intégration de la théorie et de la pratique dans la formation à l'enseignement

L'un des principaux volets du cadre conceptuel de la Faculté d'éducation est la *capacité à intégrer la théorie et la pratique*. Les cours du programme d'éducation technologique s'appuient sur l'expertise des étudiants en enseignement et soutiennent leur capacité à intégrer et à appliquer l'apprentissage théorique à leur pratique pédagogique dans les salles de classe.

Le processus itératif de réflexion sur la mise en pratique de la théorie est intégré dans les cours de base et de méthodologie, ainsi que dans les expériences de stage de ce programme. Les étudiantes et étudiants en enseignement de l'éducation technologique commencent leur programme par des cours d'enseignement du curriculum. Dans ces cours, ils apprennent à intégrer les connaissances pratiques à l'apprentissage théorique dans le contexte de l'enseignement et de l'apprentissage. Après avoir acquis des connaissances théoriques, ils apprennent à les appliquer dans le cadre d'une classe d'éducation technologique. Au cours du deuxième semestre, les étudiants en enseignement commencent leur stage d'enseignement initial où ils ont l'occasion d'appliquer la théorie, de s'engager de façon critique dans une pratique réflexive et de mettre en œuvre des plans de cours et des évaluations.

Les possibilités d'appliquer la théorie à la pratique dans le cadre des cours sont fondamentales pour le programme. Les étudiants apprennent les théories relatives à l'acquisition des connaissances et à la pédagogie (constructivisme, etc.), les étapes du développement et de la croissance (émotionnelle, psychologique et cognitive) et les théories de la justice et de l'éducation démocratique. Dans le cours *Curriculum and Instruction for Technological Education*, ils examinent leur identité personnelle et les répercussions que leurs préjugés, leurs convictions et leurs privilèges peuvent avoir sur l'enseignement et l'apprentissage en éducation technologique. Le cours permet aux étudiants de réfléchir à

des sujets liés à l'équité, à la diversité et à l'inclusion, et on s'attend à ce qu'ils intègrent cet apprentissage dans les travaux de cours et la planification des leçons et des unités.

Une autre caractéristique du programme est le portfolio que les étudiants montrent à leurs instructeurs et à leurs conseillers pédagogiques. Les étudiants réalisent des travaux de portfolio qui favorisent le transfert du questionnement en pratique et en réflexion continue; maintiennent un contact régulier avec leur conseiller pédagogique pour discuter des questions de préparation et de pratique pendant les stages; et réalisent des tâches de cours avec les commentaires des instructeurs et de leurs pairs pour approfondir leurs compétences en planification de leçons et d'unités.

Le programme tient compte du fait que les étudiants qui s'inscrivent au programme ont une expérience considérable dans les métiers et le secteur, ou détiennent une lettre de permission. Ainsi, la conception des cours respecte les expériences vécues que les étudiants en enseignement apportent aux travaux de cours, et soutient leurs liens avec le curriculum de l'Ontario et le développement des pratiques d'enseignement et de la pédagogie. En outre, la conception du programme est telle que les possibilités de suivre des cours avant et pendant un bloc de stage sont destinées à soutenir le lien entre la théorie et la pratique.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné satisfait entièrement à la condition 3.

Condition 3.1

Le programme permet aux étudiants qui suivent un programme de formation professionnelle d'acquérir des connaissances et des compétences dans tous les domaines figurant à l'annexe 1.

Constatations

Les preuves indiquent que le programme d'éducation technologique permet aux étudiantes et étudiants d'acquérir les connaissances et les compétences dans tous les domaines figurant à l'annexe 1.

Un grand nombre des cours de base obligatoires offerts dans le programme d'enseignement de l'éducation technologique s'alignent sur les cours suivis par les étudiants dans les programmes agréés existants pour l'enseignement aux cycles intermédiaire-supérieur. Les huit cours de base communs sont les suivants :

- *Democracy and Education*
- *Educational Psychology and Inclusive Education*
- *Environmental Education*
- *Inclusive Education*
- *Learning with Technologies*
- *Literacy and Learning in the Intermediate/Senior Curriculum*
- *Professional Practice*
- *Social Difference in Education*

Tous les étudiants doivent également suivre le cours de méthodologie *Gakinoomaagewin in Education*.

Compte tenu de l'alignement du programme d'enseignement de l'éducation technologique sur les programmes agréés existants, seuls des éléments spécifiques de la condition 3.1 sont concernés :

- Connaissance du curriculum : domaines 1 et 2
- Connaissances en pédagogie et en stratégies d'enseignement : domaines 5, 6, 7 et 9 (reportés à la condition 10).

Les cours suivants, développés spécifiquement pour le programme d'éducation technologique, traitent des domaines énoncés dans l'annexe 1 qui diffèrent des programmes agréés :

Cours de méthodologie

- *Curriculum and Instruction for Technological Studies, Part 1*
- *Curriculum and Instruction for Technological Studies, Part 2 (*
- *Assessment and Planning*
- *Classroom Management for Technological Studies*

Connaissance du curriculum

Domaine 1 – Curriculum actuel de l'Ontario et documents de politique provinciaux

Le programme fournit des connaissances et une compréhension du curriculum actuel de l'Ontario et des documents de politique provinciaux qui sont pertinents pour les domaines d'études et le curriculum de l'étudiant, y compris la planification et la conception, l'éducation de l'enfance en difficulté, l'équité et la diversité, et l'évaluation de l'apprentissage.

Les étudiantes et étudiants du programme d'enseignement de l'éducation technologique acquièrent des connaissances et une compréhension du curriculum de l'Ontario dans leurs domaines d'études respectifs dans le cadre de deux cours de méthodologie en éducation technologique. Dans le premier cours, les étudiants en enseignement se concentrent sur la connaissance du contenu pédagogique et la planification du curriculum pour enseigner dans leurs domaines technologiques généraux pour la 9^e-10^e année, ainsi que pour la 11^e-12^e année. Ils sont guidés par le curriculum d'éducation technologique du ministère de l'Éducation de l'Ontario et les documents de politique pertinents lors de leurs travaux de planification des unités et des leçons. En classe et au moyen de tâches sur le portfolio et de forums de discussion, les étudiants sont initiés et réfléchissent à une variété de sujets liés à l'enseignement et à l'évaluation. Les thèmes abordés comptent les suivants : l'équité, la diversité et l'inclusion, la différenciation pédagogique, la conception universelle de l'apprentissage, l'intégration des perspectives autochtones et la réflexion sur la conception.

Dans le deuxième cours de méthodologie en éducation technologique, les étudiants en enseignement approfondissent leur compréhension du curriculum de l'Ontario et explorent la pédagogie et les recherches actuelles en rapport avec leur domaine technologique général. Dans les travaux de cours, les étudiants continuent à mettre en œuvre leur compréhension du *Curriculum de l'Ontario – 9^e et 10^e année – éducation technologique* et *Curriculum de l'Ontario – 11^e et 12^e année – éducation technologique*, ainsi que des documents de politique comme : *L'apprentissage pour tous : Guide d'évaluation et d'enseignement efficaces pour tous les élèves de la maternelle à la 12^e année* (2013) et *Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario, maternelle et du jardin d'enfants à la 12^e année* (2010). Les étudiants situent leurs connaissances relatives à la sécurité en atelier, à la planification des leçons et à l'évaluation dans le contexte des laboratoires et des ateliers de l'école. Dans ce cadre, les étudiants conçoivent et présentent leurs plans de cours à leurs pairs et à leurs instructeurs pour obtenir des commentaires.

Domaine 2 – Recherches les plus à jour dans les domaines de l'enseignement et de l'apprentissage

Le programme de formation professionnelle offre un certain nombre d'occasions de préparer les étudiants en enseignement à acquérir des connaissances et des compétences dans l'utilisation des recherches les plus à jour en enseignement et en apprentissage.

Une variété de sujets et de lectures fondés sur la recherche sont abordés dans le cadre des cours et servent de base aux travaux des étudiants. Dans le cours *Assessment and Planning* (évaluation et planification), les étudiants s'engagent dans quatre semaines de sujets dirigés et de lectures assignées au sujet de l'évaluation qui aboutissent à un projet de recherche sur la notation pour l'équité.

Connaissance des stratégies en matière de pédagogie et d'enseignement

Domaine 5 – Gestion de classe et capacités organisationnelles

Le programme permet d'acquérir des connaissances et des compétences en matière de gestion de classe et de capacités organisationnelles dans le cadre des cours et des stages.

L'un des objectifs du cours *Classroom Management for Technological Education* est de permettre aux étudiants d'établir des procédures de sécurité pertinentes et d'adopter une variété d'approches basées sur la recherche comme elle s'applique aux situations en classe et à l'école. Les étudiants développent et consolident leur apprentissage dans un portfolio de gestion de classe sur lequel ils travaillent chaque semaine pendant la durée du cours.

Ils utilisent des ressources supplémentaires disponibles sur le site web du Conseil ontarien pour l'éducation technologique afin d'étayer leurs travaux de cours. Ils explorent le site web pour trouver les recherches les plus à jour, le curriculum et les ressources en matière de sécurité. Les questions et préoccupations relatives à la sécurité dans les classes d'éducation technologique sont également abordées dans les cours *Curriculum and Instruction for Technological Studies*.

Les étudiants en enseignement ont l'occasion d'apprendre dans les établissements scolaires hôtes afin de développer des compétences spécifiques pour gérer une classe, ainsi que pour collaborer et promouvoir la sécurité. De nombreuses installations hôtes comprennent des ateliers, des salles de classe et des laboratoires liés aux dix domaines technologiques généraux afin de favoriser ce développement.

Domaine 6 – Transitions vécues par les élèves

Les informations relatives au développement de l'enfant et de l'adolescent sont abordées dans la condition 11.

Dans le cours *Curriculum and Instruction for Technological Studies*, les étudiants en enseignement développent les connaissances et acquièrent les ressources liées aux différents parcours postsecondaires pour soutenir les objectifs des apprenants et les

possibilités de carrière. Au moyen de cours et de travaux, les étudiants développent une réflexion sur la conception et des pratiques d'engagement qui favorisent les compétences du XXI^e siècle, comme la collaboration, la communication, l'innovation et la pensée critique. Ils examinent les technologies émergentes et les compétences qui favorisent la réussite des élèves, la préparation et les voies d'accès aux métiers. Ils explorent également le rôle essentiel du service d'orientation de chaque école dans le soutien des différents parcours d'apprentissage dont bénéficient les élèves, comme l'enseignement coopératif, la Majeure Haute Spécialisation, la double reconnaissance de crédit et le Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario.

Domaine 7 – Observation et évaluation des élèves

Le programme permet d'acquérir des connaissances et des compétences dans l'utilisation des stratégies actuelles relatives à l'observation et à l'évaluation des élèves, tant dans les cours de base que dans les cours de méthodologie.

Dans les deux cours de méthodologie de l'éducation technologique, les étudiantes et étudiants ont l'occasion, dans le cadre des cours et des travaux, de développer leurs connaissances et leurs compétences en matière d'enseignement et d'évaluation. Les étudiants utilisent un modèle de plan de leçon et d'unité pour guider les décisions en matière d'enseignement et d'évaluation. Le modèle comprend des messages-guides pour aider les étudiants à réfléchir à leurs stratégies d'évaluation, à établir des liens avec les attentes du curriculum et à prendre en compte les besoins des apprenants. Dans le milieu de l'éducation technologique, les étudiants doivent également intégrer le processus de conception dans la planification de leurs leçons.

Ils doivent également tous suivre le cours *Assessment and Planning*. Au moyen de cours et de travaux, les étudiants en enseignement approfondissent leur compréhension des stratégies et des outils d'évaluation qui s'alignent sur les documents pertinents du Ministère, notamment *Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario* (2010) et *L'apprentissage pour tous : Guide d'évaluation et d'enseignement efficaces pour tous les élèves de la maternelle à la 12^e année* (2013). Le cours *Assessment and Planning* aborde une variété de sujets comme l'évaluation basée sur l'équité, la différenciation pédagogique et la pédagogie pertinente et adaptée à la culture. Pendant le cours, les étudiants collaborent avec leurs pairs pour étudier des exemples d'élèves et développer des tâches d'évaluation authentiques et des commentaires de la part des élèves.

Domaine 9 – Pédagogie et évaluation de l'apprentissage relativement à des matières spécifiques

L'information relative à cet élément est abordée à la condition 10.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné satisfait entièrement à la condition 3.1.

Condition 4

Le programme est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario, tient compte des résultats des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants et offre de vastes connaissances dans ses différents cycles et composantes.

Constatations

Les preuves recueillies indiquent que le programme d'enseignement de l'éducation technologique est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario, tient compte des résultats des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants, et offre de vastes connaissances dans ses différents cycles et composantes. Les constatations relatives à cette condition sont présentées à la condition 3.1.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné satisfait entièrement à la condition 4.

Condition 5

Le programme comprend des cours théoriques, des cours de méthodologie de l'enseignement et des cours de base et laisse suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.

Constatations

Les preuves recueillies indiquent que le programme d'éducation technologique comprend des cours théoriques, des cours de méthodologie de l'enseignement et des cours de base, et laisse suffisamment place à la mise en pratique de la théorie. Le programme comprend les cours de base, les stages et les cours de recherche. La théorie est intégrée dans les cours de méthodologie et les cours de base.

Cours théoriques, cours de méthodologie et cours de base

La théorie est intégrée à la fois dans les cours de méthodologie et dans les cours de base que doivent suivre les étudiants en enseignement de l'éducation technologique de la Faculté d'éducation de l'Université Lakehead.

Onze cours de base obligatoires sont suivis par les étudiantes et étudiants en enseignement de l'éducation technologique. Les cours de base sont les suivants : *Assessment and Planning, Classroom Management for Technological Studies (Part 1 and 2); Democracy and Education; Educational Psychology and Inclusive Education; Environmental Education; Inclusive Education; Learning with Technologies; Literacy and Learning in the Intermediate/Senior Curriculum; Professional Practice; Social Difference in Education.*

Les cours de méthodologie de l'enseignement sont décrits à la condition 10.

Mise en pratique de la théorie

Les cours d'éducation technologique basés sur le curriculum fournissent un enseignement explicite axé sur la mise en pratique de la théorie en éducation technologique. Ces cours se concentrent sur l'intégration de la théorie et de la pratique au moyen d'un questionnement professionnel en apprenant à enseigner les technologies de base et en fournissant du soutien pour le stage. Leur questionnement professionnel sur la pratique est soutenu par la préparation d'un portfolio dans lequel les étudiants établissent des liens entre les questions théoriques explorées dans le cadre des cours et leur planification et leurs stages en milieu scolaire. Les questions critiques explorées par les étudiants dans leurs portfolios comprennent l'équité, la diversité et l'inclusion dans les métiers, la neurodiversité et les processus d'éducation de l'enfance en difficulté.

Les étudiants en enseignement, dans le cadre du cours de méthodologie *Gakinoomaagewin in Education*, se familiarisent avec la théorie, la politique et la pratique de l'enseignement aux élèves autochtones, ainsi qu'avec les contextes social, culturel, historique et politique de la vie des peuples autochtones partout au Canada. Les étudiants en enseignement de tous les programmes doivent réfléchir de façon critique à leur rôle dans la relation

conventionnelle et documenter leurs conclusions critiques, en démontrant comment ils les appliqueront dans leur pratique de l'enseignement.

En stage, les étudiants en enseignement font le lien entre la théorie et la pratique dans les salles de classe. Inversement, ils établissent des liens entre leurs expériences pratiques et les cours de gestion de classe et de planification de l'évaluation. Ces cours sont basés sur la pratique, en ce sens que les étudiants se voient présenter des théories qu'ils explorent et mettent en œuvre dans des contextes pratiques. Les étudiants assistent à des réunions hebdomadaires pendant leur stage final ou lorsqu'ils enseignent avec un certificat transitoire en main, afin de pouvoir participer à des interactions et à des conversations entre pairs. Cette démarche leur permet de transmettre et de développer des idées entre le travail de cours et leurs expériences pratiques.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné satisfait entièrement à la condition 5.

Condition 6

L'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours.

Constatations

Les preuves recueillies indiquent que l'organisation et la structure du programme d'éducation technologique conviennent au contenu des cours.

Organisation et structure

Le programme d'éducation technologique en plusieurs parties est organisé en cinq semestres consécutifs. Il y a quatre semestres universitaires (été 1, automne 1, hiver, été 2), suivis d'un cinquième semestre (automne 2) au cours duquel les étudiants effectuent leur stage final. Il y a deux blocs de stage, chaque bloc comprenant un minimum de 40 jours d'expérience pratique dans les salles de classe de l'Ontario. Le premier bloc commence au second semestre (automne 1) et se termine au semestre d'hiver. Le deuxième bloc de stage se déroule au cours du cinquième et dernier semestre (automne 2).

La première partie du programme en plusieurs parties de l'Université Lakehead comprend des cours au premier semestre et 10 jours de stage qui commencent au second semestre. La première partie comprend l'équivalent de six crédits en cours de méthodologie en éducation technologique et l'équivalent de neuf crédits en cours de base. L'Université Lakehead utilise un modèle de dix crédits où un crédit complet équivaut à six crédits ou 72 heures de cours.

Après avoir réussi la première partie du programme, les étudiantes et étudiants peuvent demander un certificat de qualification et d'inscription transitoire à l'Ordre. Ils doivent effectuer un stage d'au moins 10 jours dans leur domaine technologique général. Ces journées de stage se dérouleront à la fois en 9^e-10^e année et en 11^e-12^e année avant de pouvoir être comptabilisées pour le certificat de qualification et d'inscription transitoire.

À la fin du programme, les étudiants auront obtenu un total de 10 crédits de cours complets et effectué un minimum de 80 jours de stage dans leur domaine technologique général dans des classes d'éducation technologique de 9^e-10^e année et de 11^e-12^e année.

Emplacement du programme

Le programme sera offert sur les campus de Thunder Bay et d'Orillia. Les partenaires des écoles et des conseils scolaires de Thunder Bay et d'Orillia se sont engagés à utiliser de façon planifiée les salles de classe et les ateliers d'éducation technologique des écoles secondaires locales.

Prestation du programme

Ce programme sera essentiellement offert en ligne, avec quelques cours en présentiel pendant les semestres d'été. Les cours offerts lors des deux semestres d'été sont axés sur le curriculum et l'enseignement (méthodologie) de l'éducation technologique et sur les cours de base relatifs à la gestion de classe en éducation technologique. Pendant les semestres de l'automne 1 et de l'hiver, les étudiants suivent leurs cours en ligne.

Le programme est structuré pour le rendre accessible aux étudiants potentiels d'une vaste région géographique, y compris tout le nord-ouest et le nord-est de l'Ontario, ainsi que la région de Simcoe. Sa structure permet aux étudiants d'en suivre une grande partie dans leur communauté d'origine tout en conservant leur emploi. Le programme exige une participation aux cours en personne ou sur le campus pendant quatre semaines chaque été, tout en offrant aux étudiants la possibilité de retourner dans leur communauté d'origine et de suivre une grande partie du programme en mode virtuel.

La conception du programme d'éducation technologique en plusieurs parties respecte les mêmes normes que les autres programmes de formation professionnelle agréés de l'Université Lakehead. Les étudiantes et étudiants du programme d'enseignement de l'éducation technologique suivent une grande partie des mêmes cours de base que les étudiants en enseignement aux cycles intermédiaire-supérieur. Un grand nombre des mêmes instructeurs donnent ces cours de base. Les résultats d'apprentissage du programme d'éducation technologique, les attentes des cours et les exigences du programme sont alignés sur les programmes de formation professionnelle agréés existants.

L'organisation et la structure du programme d'éducation technologique sont semblables à la séquence du programme pour les étudiants en enseignement aux cycles intermédiaire-supérieur. Les étudiants en éducation technologique commencent également leur programme par des cours théoriques de méthodologie et des cours de base avant le premier stage. La différence réside dans le fait que les étudiants du programme d'éducation technologique suivent des cours et effectuent des stages simultanément pendant les semestres du centre (automne et hiver). Cette façon de faire permet un emploi du temps plus souple qui soutient les étudiants qui sont employés ou qui enseignent avec un certificat transitoire en main. Le fait de suivre des cours et d'effectuer des stages en même temps permet d'établir des liens continus entre la théorie et la pratique. Au cours du cinquième semestre du programme, les étudiants effectuent leur deuxième stage, au cours duquel ils se concentrent sur le perfectionnement de leur pratique pédagogique. Au cours de ce dernier semestre, ils participent à des réunions hebdomadaires de cohorte ou à des séminaires de perfectionnement professionnel afin de favoriser une réflexion continue et d'établir des liens entre la théorie et la pratique.

La Faculté reconnaît que les étudiants qui entrent dans le programme y apportent une richesse de connaissances et d'expertises du secteur. Les cours sont conçus pour être pertinents et adaptés aux expériences vécues par les étudiants en enseignement et au domaine technologique général pour lequel ils se qualifient.

L'Université Lakehead compte l'une des plus grandes cohortes d'apprenants de première génération dans un grand nombre de ses programmes. Par conséquent, la Faculté d'éducation est prête à soutenir la réussite scolaire des étudiants en éducation technologique qui passent des métiers à un cadre universitaire.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné satisfait entièrement à la condition 6.

Condition 8

Le programme comprend un stage qui satisfait aux exigences énoncées à la sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2) et au paragraphe (2).

La sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2) indique que le programme couvre un minimum de 80 jours d'expérience pratique, adaptée à l'organisation et à la structure du programme, dans des écoles ou d'autres lieux approuvés par l'Ordre aux fins d'observation et d'enseignement pratique.

Le paragraphe 9 (2) énonce les exigences de la partie stage du programme :

- 1. Le stage comprend des périodes d'observation et d'enseignement pratique dans des situations d'enseignement, dans des écoles ou d'autres lieux où est enseigné le programme d'études de l'Ontario ou dans des lieux approuvés par l'Ordre.*
- 2. Abrogée.*
- 3. Le stage permet à chaque étudiant de prendre part à des situations se rapportant à chaque cycle et dans au moins une matière du programme qui le concerne.*
- 4. Un éducateur expérimenté encadre les étudiants et évalue leur stage.*
- 5. Un membre du corps professoral est affecté à chaque étudiant à titre de conseiller.*

Constatations

Les preuves recueillies indiquent que toutes les composantes requises pour le stage sont traitées dans le programme d'éducation technologique.

Au moins 80 jours adaptés au format et à la structure du programme

Le programme d'éducation technologique en plusieurs parties de l'Université Lakehead comprend un minimum de 80 jours d'expérience pratique en classe. Les étudiantes et étudiants en enseignement doivent réussir deux stages de formation pratique. Chaque bloc comprend un minimum de 40 jours de stage dans une classe d'éducation technologique. Le premier bloc commence au deuxième semestre et se termine au semestre suivant. Le deuxième stage se réalise au cours du cinquième et dernier semestre du programme.

Les étudiants qui souhaitent déposer une demande de certificat de qualification et d'inscription transitoire auprès de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario doivent effectuer un stage d'une durée minimale de 10 jours. Les étudiants sont tenus de rendre compte régulièrement de leurs tâches d'enseignement au conseiller pédagogique qui leur a été attribué et qui, à son tour, rend compte au bureau des stages. Les jours travaillés, y compris les jours partiels et les jours manqués pour cause de maladie, sont suivis par le responsable des placements afin de s'assurer qu'un minimum de 80 jours d'expérience pratique est effectué à la fin du programme. Toute absence au cours de l'un ou l'autre bloc de stage est rattrapée à la fin du bloc au cours duquel l'absence a eu lieu ou ajoutée au bloc de stage final au cours du dernier semestre.

Observation et pratique de l'enseignement des milieux qui utilisent le curriculum de l'Ontario

Le programme d'enseignement de l'éducation technologique comprend des périodes d'observation et d'enseignement pratique dans des situations d'enseignement, dans des écoles ou d'autres lieux où est enseigné le programme d'études de l'Ontario.

Chaque bloc de stage commence par trois à cinq jours de mentorat. Pendant cette période, les étudiants en enseignement se familiarisent avec les politiques et les procédures du conseil scolaire, et observent activement les apprenants en classe, leurs besoins individuels, les routines de l'école et de la classe, ainsi que les pratiques de planification et d'enseignement des enseignants associés. Ils sont jumelés à des enseignants associés qui doivent enseigner le programme d'études de l'Ontario dans leur classe. À ce titre, les étudiants doivent collaborer avec leur enseignant associé et démontrer leur compréhension du curriculum de l'Ontario en ce qui concerne la planification, l'enseignement, l'évaluation et les besoins des apprenants. Au fur et à mesure que les étudiants progressent dans le programme, ils doivent faire preuve de compétences professionnelles et d'indépendance accrues en assumant progressivement plus de responsabilités d'enseignement à chaque stage.

Les étudiants qui souhaitent demander un certificat transitoire doivent observer et enseigner dans des classes de 9^e-10^e année et de 11^e-12^e année au cours de leurs dix premiers jours de stage.

Les placements des stages sont coordonnés par la Faculté d'éducation. La Faculté compte plus de 50 conseils scolaires partenaires, y compris des administrations scolaires et des écoles contrôlées par des bandes en Ontario. Les étudiants en possession d'une permission intérimaire peuvent rester dans leur établissement pour effectuer leurs stages. D'autres étudiants peuvent être amenés à proposer des placements scolaires appropriés dans leur communauté d'origine afin de satisfaire aux exigences du programme en matière de stage.

Chaque cycle et une des matières du programme

Les étudiants de ce programme effectuent des stages d'enseignement dans des classes d'éducation technologique de 9^e-10^e année et de 11^e-12^e année dans le domaine technologique général pour lequel ils se qualifient à enseigner.

La Faculté d'éducation a mis en place un système de tenue de dossiers pour suivre le placement en stage des étudiants et s'assurer qu'ils effectuent des stages dans des classes de 9^e-10^e année et de 11^e-12^e année en rapport avec leur domaine technologique général. Le nombre de jours passés dans des classes de 9^e-10^e année et de 11^e-12^e année peut varier en fonction de la disponibilité des enseignants associés pour le domaine technologique général des étudiants. Les modalités de stage peuvent inclure des placements dans plus d'une école ou l'accomplissement de jours de stage au cours de plus d'un semestre afin de satisfaire aux exigences de stage pour leurs cycles et leur domaine technologique général.

Un enseignant expérimenté encadre les étudiants et évalue leur stage

Les étudiantes et étudiants du programme d'enseignement de l'éducation technologique sont placés dans des classes avec des enseignants associés qualifiés qui ont au moins deux ans d'expérience en enseignement et qui ont été recommandés par leur direction ou surintendance. Tous les enseignants associés sont des enseignants agréés de l'Ontario membres en règle de l'Ordre. Le rôle et les responsabilités de l'enseignant associé sont décrits dans le guide de stage. Ce guide décrit l'enseignant associé comme un mentor professionnel qui consulte, accompagne et évalue un étudiant en enseignement, et collabore avec lui. Les enseignants associés utilisent les formulaires d'évaluation formative et sommative fournis par la Faculté d'éducation pour évaluer les étudiants en enseignement dans des catégories comme le professionnalisme, le milieu d'apprentissage positif, la pratique de l'enseignement et l'évaluation. Pour le programme d'enseignement de l'éducation technologique, les formulaires d'évaluation comprennent une catégorie d'évaluation supplémentaire concernant les protocoles de sécurité relatifs au domaine technologique général de l'étudiant.

Les étudiants qui enseignent et qui sont embauchés avec un certificat transitoire en main sont encadrés par un administrateur scolaire ou un autre enseignant présent à l'école si ce n'est pas dans la salle de classe. Le superviseur désigné est chargé de faire des suivis régulièrement avec l'étudiant, de l'encadrer activement et d'évaluer ses progrès à l'aide des formulaires d'évaluation formative et sommative fournis par la Faculté d'éducation.

Conseiller de la faculté

Les étudiants en enseignement se voient attribuer un conseiller pédagogique, qui peut être le coordonnateur du programme ou une autre personne ayant de l'expérience en enseignement de domaines technologiques. Les attentes à l'égard du conseiller pédagogique sont réparties en trois catégories : l'interaction avec l'étudiant en enseignement, l'interaction avec les écoles, l'interaction avec le corps professoral. Les responsabilités des conseillers pédagogiques exigent :

- de maintenir un contact régulier avec les étudiants en enseignement et les enseignants associés (p. ex., en personne, sur la plateforme D2L, par téléphone, par courriel, sur Zoom);
- d'observer les étudiants en enseignement (en virtuel ou en présentiel) et de leur fournir des commentaires oraux ou écrits;
- d'encadrer la présentation des évaluations formatives et sommatives;
- de travailler en étroite collaboration avec l'étudiant en enseignement, l'enseignant associé et les administrateurs pour résoudre les difficultés ou les problèmes rencontrés au cours du stage;
- de suivre et de documenter l'assiduité au stage pour chaque placement;
- d'évaluer et d'attribuer une note de réussite, d'échec ou d'incomplétude pour chaque bloc de stage.

Lorsque les étudiants en enseignement enseignent avec un certificat transitoire, les responsabilités du conseiller pédagogique restent les mêmes que celles décrites ci-dessus. Les conseillers pédagogiques visitent et observent les étudiants dans les écoles où ils sont employés, fournissent du soutien continu et des commentaires si nécessaire, suivent les affectations d'enseignement et les progrès des étudiants, et restent en contact avec la direction du département d'éducation technologique.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné satisfait entièrement à la condition 8.

Condition 9

La réussite du programme est subordonnée à la réussite du stage.

Constatations

Les preuves recueillies indiquent que la réussite du programme d'enseignement de l'éducation technologique est subordonnée à la réussite du stage.

Afin d'être recommandés pour l'obtention d'un grade ou d'un diplôme, les étudiantes et étudiants doivent réussir toutes les composantes du programme, y compris un minimum de 80 jours de stage.

Les étudiants en enseignement du programme d'éducation technologique doivent satisfaire aux mêmes normes que les programmes agréés de formation professionnelle de l'Université Lakehead. Les étudiants en stage doivent respecter les normes professionnelles élevées attendues de tous les enseignants. Ils sont tenus de faire preuve de professionnalisme, d'indépendance et de compétence dans leurs stages d'enseignement pour obtenir la note de passage dans leurs évaluations de stage.

Si un étudiant ne démontre pas le niveau de compétence attendu au cours d'un stage, la Faculté travaille avec l'enseignant associé et l'étudiant pour ajuster leur niveau de responsabilité d'enseignement afin que l'étudiant puisse se concentrer sur le développement de ses compétences.

Pour les étudiants qui risquent d'échouer leur stage, diverses mesures de soutien sont disponibles. Au moyen d'une réflexion critique et d'une autoévaluation systématiques, les étudiants en enseignement peuvent être amenés à élaborer un plan d'apprentissage axé sur un domaine à travailler (p. ex., la planification, l'évaluation, la gestion de classe, la différenciation pédagogique ou le milieu de classe positif). Dans certains cas, les étudiants peuvent être tenus de suivre le cours *Enhancing the Practicum* (améliorer la pratique) et de démontrer qu'ils progressent dans leur stage pour poursuivre le programme. Le cours a pour objectif d'aider les étudiants en enseignement à s'autoévaluer, à cibler les domaines dans lesquels ils doivent progresser et à élaborer un plan d'apprentissage pour les domaines à améliorer.

Le programme n'est interrompu que si l'étudiant échoue un stage après que toutes les mesures d'intervention ont été prises.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné satisfait entièrement à la condition 9.

Condition 10

Les cours de méthodologie de l'enseignement conviennent aux cycles auxquels ils se rapportent.

Constatations

Les preuves recueillies indiquent que les cours de méthodologie de l'enseignement du programme d'éducation technologique conviennent aux cycles auxquels ils se rapportent.

Dans le cadre du programme d'enseignement de l'éducation technologique, les étudiantes et étudiants suivent deux cours de méthodologie obligatoires : *Curriculum and Instruction for Technological Studies, Part 1 et 2*.

Les cours de méthodologie comprennent un contenu de cours et des travaux qui permettent aux étudiants d'appliquer la pédagogie actuelle comme fondement de la conception et de la mise en œuvre de pratiques et de milieux d'enseignement surs, équitables et inclusifs. Les deux cours offrent aux étudiants la possibilité de : planifier pour divers apprenants, mettre en œuvre les attentes du programme d'études de l'Ontario en éducation technologique pour la 9^e-10^e année et la 11^e-12^e année, et mettre au point des pratiques d'évaluation authentiques. Les travaux vont de la planification de leçons et d'unités à des tâches de réflexion sur le portfolio et des forums de discussion, en passant par un projet de recherche sur le questionnement. Le travail de recherche exige des étudiants qu'ils s'engagent dans les recherches les plus à jour en éducation, en ce qui concerne l'enseignement et l'évaluation en éducation technologique; et qu'ils cernent comment la recherche peut être mise en pratique dans une classe d'éducation technologique.

Tous les étudiants en enseignement de l'Université Lakehead, y compris les étudiants en éducation technologique, doivent suivre un cours de méthodologie supplémentaire, *Gakinoomaagewin in Education* (gakinoomaagewin en éducation). Ce cours aborde des sujets liés à l'éducation autochtone sans être axé sur un cycle précis. Les étudiants interagissent avec le matériel de cours pour montrer comment et pourquoi les enseignements sont importants pour l'éducation et leur pratique pédagogique.

Calendrier 1 – Pédagogie et évaluation de l'apprentissage relativement à des matières spécifiques

Le programme permet d'acquérir des connaissances et des compétences en matière de pédagogie et d'évaluation de l'apprentissage dans les domaines technologiques généraux pertinents dans le cadre des cours de méthodologie spécifiques au programme d'études.

Dans le cadre du programme d'enseignement de l'éducation technologique, la Faculté propose les domaines technologiques généraux suivants : technologie des communications, technologie de l'informatique, technologie de la construction, industries écologiques,

coiffure et esthétique, soins de santé, tourisme et hôtellerie, technologie de fabrication, design technologique et technologie des transports.

Dans la première partie du cours de méthodologie de l'éducation technologique en deux parties, les étudiants abordent une variété de sujets hebdomadaires qui guident l'enseignement et l'évaluation dans le cadre de la classe d'éducation technologique. Les étudiants sont initiés aux programmes-cadres de l'Ontario pour l'éducation technologique en 9^e-10^e année et en 11^e-12^e année, et apprennent à regrouper les attentes du programme scolaire ainsi qu'à créer des objectifs d'apprentissage et des critères de réussite lors de la mise en œuvre d'une leçon en trois parties. Les étudiants explorent également le processus de conception, la conception universelle de l'apprentissage, la différenciation pédagogique, l'éducation de l'enfance en difficulté et la sécurité dans le contexte de l'éducation technologique.

Dans la deuxième partie du cours sur le curriculum et l'enseignement en éducation technologique, les étudiants se concentrent sur le développement de contenu pédagogique et de stratégies d'enseignement en lien avec leur domaine technologique général. Ils développent leurs pratiques d'enseignement et d'évaluation, et prennent des décisions pédagogiques éclairées qui intègrent leur connaissance du programme d'études de l'Ontario ainsi que des cadres et des directives liés à leur domaine technologique spécifique. Les travaux de planification des leçons et des unités permettent aux étudiants d'explorer les nouvelles technologies industrielles pour leur domaine technologique général (p. ex., la robotique, l'intelligence artificielle, l'automatisation) et d'intégrer des concepts technologiques fondamentaux comme la réflexion sur la conception et le processus de conception.

Les textes requis pour les cours sur le curriculum et l'enseignement en éducation technologique comprennent des documents pertinents sur le programme d'études et les politiques du Ministère, notamment : *L'apprentissage pour tous – Guide d'évaluation et d'enseignement efficaces pour tous les élèves de la maternelle à la 12^e année* (2013); *Le curriculum de l'Ontario, 9^e et 10^e année : Éducation technologique* (2009); *Le curriculum de l'Ontario, 11^e et 12^e année : Éducation technologique* (2009); *Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12^e année* (2017); *Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario* (2010).

Les étudiants en enseignement suivent leurs cours de méthodologie de l'enseignement de l'éducation technologique dans des établissements secondaires spécialisés à Thunder Bay et à Orillia. Ces installations permettent aux étudiants de développer des compétences et des connaissances pédagogiques dans le cadre d'ateliers, de laboratoires et de salles de classe liés à leur domaine technologique général. L'apprentissage dans ces installations leur permet également d'intégrer leurs connaissances du programme d'études de l'Ontario, ainsi que leurs connaissances du secteur et du domaine dans la conception de plans de cours adaptés au niveau.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné satisfait entièrement à la condition 10.

Condition 11

Les cours théoriques et de base portent, entre autres, sur le développement et l'apprentissage humains ainsi que sur les textes législatifs et les politiques gouvernementales qui se rapportent à l'éducation.

Constatations

Les preuves recueillies indiquent que les cours théoriques et de base du programme d'éducation technologique portent, entre autres, sur le développement et l'apprentissage humains, ainsi que sur les textes législatifs et les politiques gouvernementales qui se rapportent à l'éducation.

Développement et apprentissage humains

Tous les étudiants en enseignement dans les programmes de formation professionnelle de l'Université Lakehead suivent le cours *Educational Psychology and Inclusive Education* (psychologie de l'éducation et éducation inclusive), qui aborde le contenu relatif au développement et à l'apprentissage humains. Ce cours est également obligatoire pour les étudiants du programme d'éducation technologique. Bien que le contenu du cours et les travaux soient axés sur l'apprenant adolescent, il aborde également la croissance et le développement de l'enfant, le processus d'apprentissage et leurs implications dans l'environnement de la classe. Les perspectives théoriques des particularités et leur effet sur le processus d'apprentissage sont également abordés dans le cadre du travail de l'enseignant. Parmi les autres sujets abordés figurent les particularités à incidence élevée ou faible et les controverses dans le domaine de l'éducation de l'enfance en difficulté.

Textes législatifs et politiques gouvernementales

Tous les étudiants en enseignement dans les programmes de formation professionnelle suivent le cours sur la pratique professionnelle, qui traite de textes législatifs et de politiques gouvernementales relatives à l'éducation. Pour les étudiants en enseignement dans le cadre du programme d'éducation technologique, le contenu spécifique relatif à au cours d'éducation technologique comprend les textes législatifs en matière de santé et de sécurité au travail. Dans les cours de méthodologie, les étudiants appliquent leurs obligations juridiques en matière de gestion des enjeux de sécurité en intégrant des protocoles de sécurité dans leurs plans de cours. Ils apprennent et mettent en œuvre les procédures de sécurité et les protocoles attendus des conseils scolaires sur place dans les établissements d'éducation technologique.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné satisfait entièrement à la condition 11.

Condition 12

La composition du corps professoral est telle qu'il existe un équilibre approprié entre les personnes qui possèdent les titres universitaires appropriés, les personnes qui possèdent l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement et les personnes qui possèdent les compétences appropriées dans les différents cycles et composantes du programme.

Constatations

Les preuves recueillies indiquent que la composition du corps professoral du programme d'éducation technologique est telle qu'il existe un équilibre approprié entre les personnes qui possèdent les titres universitaires appropriés, celles qui possèdent l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement et celles qui possèdent les compétences appropriées dans les différents cycles et composantes du programme.

Les membres du corps professoral qui enseignent actuellement sur le campus de Thunder Bay ou d'Orillia pourraient être chargés de donner les cours de base aux cohortes d'éducation technologique. Étant donné que la plupart de ces cours de base sont offerts en ligne dans le cadre du programme d'éducation technologique, l'emplacement géographique de l'instructeur n'est pas un facteur atténuant.

Titres universitaires appropriés

Les 25 membres du corps professoral de la Faculté d'éducation de l'Université Lakehead sont des professeurs à temps plein et des chargés de cours contractuels. Les professeurs à temps plein sont titulaires d'un doctorat et la grande majorité des chargés de cours contractuels sont titulaires d'un grade d'études supérieures. Des chargés de cours à temps plein ou contractuels peuvent se voir assigner des cours dans le cadre du programme d'enseignement de l'éducation technologique.

Expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement

La majorité des membres du corps professoral apportent leur expertise dans le domaine de la recherche en éducation, et nombre d'entre eux ont de l'expérience dans les écoles élémentaires ou secondaires. Les membres du corps professoral ont occupé des postes dans d'autres facultés d'éducation en Ontario, au Canada et à l'étranger. Ils apportent des perspectives diverses sur l'éducation et de l'expertise multidisciplinaire dans des domaines comme l'éducation autochtone, l'apprentissage professionnel, la littératie dans le programme scolaire, l'enseignement des sciences, la psychologie de l'éducation et l'éducation environnementale. Les activités de recherche actuelles de la Faculté comprennent l'utilisation du portfolio électronique dans la formation à l'enseignement, la création d'expériences d'apprentissage de qualité assistées par la technologie et l'éducation environnementale selon un point de vue queer.

Expertise dans les cycles d'enseignement et les composantes du programme

Les membres du corps professoral ont de l'expertise dans les cycles et les matières du programme dans lequel ils enseignent. Un certain nombre de chargés de cours contractuels sont qualifiés aux cycles intermédiaire ou supérieur. Des chargés de cours contractuels supplémentaires issus des conseils scolaires locaux et ayant des connaissances spécialisées, de l'expérience et de l'expertise en matière d'éducation technologique et dans le contexte ontarien viennent s'ajouter au corps professoral actuel de l'Université Lakehead.

Un grand nombre de ceux qui enseigneront dans le cadre du programme d'enseignement de l'éducation technologique occupent des postes de leadership liés à des technologies générales spécifiques dans leur école ou leur conseil scolaire.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné satisfait entièrement à la condition 12.

Condition 14

L'établissement autorisé s'est engagé à améliorer sans cesse le programme et à en assurer la qualité et, s'il s'agit d'un programme existant, il a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.

Constatations

Les preuves recueillies indiquent que la Faculté d'éducation de l'Université Lakehead s'est engagée à améliorer sans cesse le programme examiné et à en assurer la qualité, et elle a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.

Dans le cadre de son engagement en faveur de l'amélioration continue, la Faculté d'éducation procède à des examens cycliques des programmes. Le plan stratégique 2018-2023 est le résultat de ces examens programmatiques, et les priorités de la Faculté ont été affinées pour se concentrer sur la croissance et l'excellence, les valeurs et la culture, et les relations universitaires.

Pour soutenir le développement du programme d'enseignement de l'éducation technologique, l'Université Lakehead a collaboré avec les conseils scolaires et les communautés locales, ainsi qu'avec le personnel de l'University de Windsor chargé de l'éducation technologique. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'une des principales priorités de son plan stratégique, à savoir les relations.

Le coordonnateur du programme d'éducation technologique nouvellement embauché est responsable de la cohérence entre les deux sites de prestation du programme d'éducation technologique, à Orillia et à Thunder Bay. Il s'agit de promouvoir la communication entre les instructeurs qui enseignent la même section/cours et de faciliter les discussions relatives au contenu et à la pédagogie.

Les plans de cours élaborés pour le programme d'éducation technologique sont communiqués aux nouveaux instructeurs dans le cadre de leur formation initiale. Il existe à l'Université Lakehead une culture de collaboration et d'échange qui sera encouragée dans le programme d'éducation technologique au fur et à mesure de son développement. Les instructeurs des cours de base ont commencé à se renseigner sur le programme d'enseignement de l'éducation technologique. Ils ont exprimé le souhait d'adapter leurs cours pour soutenir le développement de la pratique de l'enseignement des étudiants dans des contextes d'éducation technologique et pour répondre aux besoins d'apprentissage des étudiants en enseignement de l'éducation technologique.

Le doyen de la Faculté d'éducation est un membre actif du comité Northern Ontario Education Leaders (NOEL). Ce comité de directeurs régionaux de l'éducation travaille en collaboration avec d'autres organismes en éducation pour diffuser de l'information, des recherches et des besoins en matière de soutien liés à des priorités communes. Le comité NOEL soutient fortement le programme d'enseignement de l'éducation technologique de l'Université Lakehead afin d'augmenter le nombre d'enseignants ayant des compétences en éducation technologique dans la région.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné satisfait entièrement à la condition 14.

Condition 15

Un comité consultatif de la formation des enseignants ou une entité semblable joue un rôle consultatif ou de liaison à l'égard du programme.

Constatations

La Faculté dispose de deux comités consultatifs de formation à l'enseignement actifs, l'un jouant un rôle de conseil ou de liaison pour les programmes offerts au campus d'Orillia et l'autre pour les programmes offerts au campus de Thunder Bay. Les membres des comités comprennent le doyen, des représentants des professeurs et des étudiants, des filiales de la Fédération, des représentants du ministère de l'Éducation et des conseils scolaires, ainsi que des partenaires de l'éducation des Premières Nations.

Les comités consultatifs se réunissent au moins trois fois par année et le doyen préside les deux comités. Ils sont tenus au courant des changements apportés à tous les programmes de formation professionnelle offerts à l'Université Lakehead, y compris les plans de développement de ce programme de formation à l'enseignement de l'éducation technologique en plusieurs parties.

La composition des deux comités sera élargie pour inclure un représentant de la communauté de l'éducation technologique. En outre, le coordonnateur responsable du programme d'éducation technologique siègera aux deux comités.

Les deux comités fournissent des mises à jour aux membres, en accordant une attention particulière aux questions d'actualité et aux sujets traités. Les comités ont été consultés sur des sujets comme le plan stratégique de la Faculté, le lancement de nouveaux domaines d'études aux cycles intermédiaire-supérieur sur le campus d'Orillia, le placement des étudiants en enseignement, l'inscription des étudiants en enseignement, les défis liés à la dotation en personnel des conseils scolaires, ainsi que les répercussions de la pandémie de COVID-19.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément conclut que le programme examiné satisfait entièrement à la condition 15.

Décision du comité d'agrément

Pour les motifs énoncés précédemment, le comité d'agrément juge que le programme de formation professionnelle suivant offert par la Faculté d'éducation de l'Université Lakehead satisfait entièrement à toutes les conditions du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement :

- Programme consécutif en plusieurs parties de formation à l'enseignement, avec domaines d'études pour enseigner l'éducation technologique (9^e-10^e année et 11^e-12^e année), menant à un diplôme ou à un grade.

Le comité d'agrément accorde l'agrément général à ce programme jusqu'au 3 décembre 2026 afin de correspondre à la date d'échéance des autres programmes de formation professionnelle agréés de la Faculté d'éducation de l'Université Lakehead.

Comité d'agrément

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le 7 juin 2023